

Communiqué de presse

ALIMENTS MÉDICAMENTEUX

L'APFACA officiellement reconnue en tant que prestataire de services pour la prescription digitale d'aliments médicamenteux

Bruxelles, le 03/02/2016

Bruxelles – Depuis le 1^{er} février 2016, l'APFACA, l'Association Professionnelle des Fabricants d'aliments composés pour animaux, est reconnue par le ministre de l'Agriculture, Willy Borsus ainsi que la ministre de la Santé publique, Maggie De Block, en tant que prestataire de services pour la prescription d'aliments médicamenteux par ordonnance électronique, plus précisément via smartphone/tablette. L'APFACA progresse ainsi vers une nouvelle dimension de l'ordonnance électronique qui offre aux vétérinaires et aux fabricants d'aliments composés une solution adéquate pour la rédaction d'ordonnances électroniques via smartphone et/ou tablette d'une part et pour le traitement de l'autre.

L'APFACA joue depuis des années un rôle de pionnier pour la digitalisation des ordonnances des vétérinaires. En 2011, le secteur des aliments composés fit développer un logiciel approprié permettant aux vétérinaires de rédiger leurs ordonnances à l'aide d'un "appareil mobile" robuste pour ensuite les transmettre directement au fabricant d'aliments composés. Ce système est maintenant remplacé définitivement.

En 2014, l'APFACA obtint une première reconnaissance des autorités compétentes en tant que prestataire de services dans le cadre de la prescription électronique. Ce fut le signal de départ pour de nouvelles innovations technologiques. Le résultat étant une application, développée pour la rédaction d'ordonnances électroniques, fonctionnant parfaitement sur smartphone et tablette! La phase d'essai est terminée. La période de reconnaissance officielle se termine fin janvier 2021 et pourra être prolongée par la suite.

Les avantages des ordonnances digitales vétérinaires sont multiples: facile, simple, traitement rapide, moins d'erreurs, une meilleure comptabilité, compatible avec des applications plus larges, ... Cette initiative fait également partie d'une meilleure stratégie d'enregistrement des antibiotiques utilisées dans la production animale en vue d'évoluer vers une consommation plus rationalisée. « Les vétérinaires peuvent donc non seulement rédiger et envoyer plus facilement leurs ordonnances après avoir établi leur diagnostic, mais ils peuvent aussi les transmettre de manière plus rapide et plus claire au fabricant d'aliments composés », déclare Yvan Dejaegher, Directeur général de l'APFACA.

Note à la rédaction:

Pour plus d'informations:

- Yvan Dejaegher: Directeur général, +32 2 512 09 55 ou +32 477 31 88 75

Consultez le site web de l'APFACA pour plus d'informations sur l'ordonnance électronique, sous la rubrique [Dossiers > Technique > Prescription électronique](#).

L'APFACA, l'Association Professionnelle des Fabricants d'Aliments Composés, compte 160 affiliés, qui représentent 98% de la production nationale. Le secteur emploie plus de 3.600 travailleurs. Avec une production nationale de 7 millions de tonnes et un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros le secteur des aliments composés est un des plus importants fournisseurs de moyens de production pour l'agriculture.

Note à la rédaction:

Pour plus d'informations:

- Yvan Dejaegher: Directeur général, +32 2 512 09 55 ou +32 477 31 88 75